

Bureau du 11 avril 2005

Décision n° B-2005-3110

commune (s) : Vénissieux - Feyzin - Lyon 4° - Lyon 5° - Mions

objet : **Autorisation de déposer des demandes de permis de construire, de permis de démolir et une déclaration de travaux**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 31 mars 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Monsieur le directeur de la logistique et des bâtiments-service bâtiments- a fait parvenir une nouvelle liste de demandes de permis de construire, de permis de démolir ainsi qu'une déclaration de travaux.

En ce qui concerne les demandes de permis de démolir, il s'agit de biens du domaine privé de la Communauté urbaine acquis en vue d'opérations d'urbanisme ou de voirie susceptibles d'être démolis dans les prochains exercices.

Le président d'un établissement public doit être expressément autorisé à déposer les demandes de permis de démolir, de permis de construire ainsi qu'une déclaration de travaux. Dans ces conditions, afin de pouvoir réaliser ces opérations dans les meilleurs délais, il est demandé d'autoriser monsieur le président à déposer, le moment venu, ces demandes pour les sites suivants, étant entendu que cela serait fait au fur et à mesure des besoins et dans la limite des crédits attribués.

Déclaration de travaux :

- Mions :

. 39, rue Blériot (clôture) ;

Permis de démolir :

- Lyon 4° :

. 82, rue Philippe de Lassale (passage couvert vétusté),

- Lyon 5° :

. 84, rue du Commandant Charcot (urbanisme et voirie),

- Mions :

. 39, rue Blériot (voirie) ;

Permis de construire :

- *Vénissieux* :

. 18, avenue de la République,

- *Feyzin* :

. route des bitumes (dépôt de bordures de voirie) ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

Autorise monsieur le président à signer et à déposer les demandes de permis de démolir, les demandes de permis de construire et la déclaration de travaux sus-visés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,